

LE PROCÈS DES MÉDECINS. ACTUALISATION

par Yves TERNON

Peu à peu, à la lumière des travaux historiques et des analyses philosophiques, les crimes nazis deviennent, sinon intelligibles, du moins interprétables. À cet égard, les procès de Nuremberg, et singulièrement le procès des médecins, demeurent une source première d'information. Du 9 décembre 1946 au 19 juillet 1947, se tint dans le palais de justice de Nuremberg où venait de s'achever le procès international des grands criminels de guerre nazis, le premier des douze procès organisés dans cette ville située en zone américaine, le procès des médecins. Il fut conduit par un tribunal militaire américain selon les règles du droit. On peut d'abord s'étonner du peu d'intérêt – et c'est encore un euphémisme – qu'a suscité en France ce procès pourtant essentiel à la compréhension de la double composante idéologique et bureaucratique de la criminalité nazie. Pourtant, les fondements d'une éthique médicale jusqu'alors balbutiante avaient été posés à Nuremberg en 1947. Le regard de l'historien est sans complaisance et sans naïveté. Il lui faut rendre compte des complexités et des contradictions. Et le procès intenté par le Tribunal militaire américain n° 1 contre Karl Brandt et ses co-inculpés soulève bien des questions. On est en mesure aujourd'hui, cinquante ans après, d'y répondre et de dire ce que l'on sut alors, ce que l'on tut et ce que l'on ignora.

Le cadre juridique

Le cadre juridique qui permit la tenue de ces procès était différent de celui du Tribunal militaire international (TMI). Ce tribunal, dont la compétence avait été définie par la charte annexée à l'accord de Londres du 8 août 1945, fut le seul procès international indépendant des accords d'occupation et organisé par les quatre puissances alliées occupantes. Afin d'établir en Allemagne une base légale uniforme pour la poursuite des

personnes suspectes de crimes contre la paix, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – les trois accusations retenues par le TMI avec celle de complot –, les quatre puissances occupantes, se référant à la déclaration de Moscou du 30 octobre 1943 et prenant comme modèle l'accord de Londres, promulguèrent le 20 décembre 1945 la loi n° 10 du Conseil de contrôle. Cette loi autorisait chacun des quatre commandants de zone à arrêter des suspects de ces crimes et à constituer des tribunaux pour les juger. Des accords réglementaient l'échange de ces suspects entre les zones d'occupation¹. Alors qu'il n'y eut pas de procès en zone soviétique, que les Anglais préférèrent se fonder sur le *Royal Warrant* pour juger ces criminels², les Français tinrent plusieurs procès dont le principal fut celui de Rastatt contre le magnat de l'industrie minière et des aciéries de la Sarre, Hermann Roechling³, et les Américains tinrent à Nuremberg douze procès dont le dernier s'acheva le 14 avril 1949⁴. Ces procès français et américains furent conduits sous l'autorité directe du Conseil de Contrôle et leur appareil judiciaire fut inclus dans l'administration d'occupation de la zone française ou de la zone américaine.

En zone américaine, la base juridique fut apportée le 16 janvier 1946 par le président Truman sous la forme d'un amendement à l'ordre exécutif du 2 mai 1945 qui avait chargé le juge Jackson de préparer le TMI⁵. Cet amendement précisait qu'après la démission de Jackson lui succéderait un chef de Conseil pour les crimes de guerre, désigné par le commandant de la zone américaine, le général Lucius Clay, qui était d'ailleurs très favorable aux mesures de dénazification. Nommé à ce poste, le général Telford Taylor dirigea – et avec quelle maîtrise – l'accusation des douze procès. Les préparatifs commencèrent en mai 1946, donc avant que ne

1. Sur la loi n° 10, cf. Henri Meyrowitz, *La Répression par les tribunaux militaires allemands des crimes contre l'humanité et de l'appartenance à une organisation criminelle, en application de la loi n° 10 du Conseil de contrôle allié*, Paris, Pichon et Durand, 1960.

2. Ils jugèrent un banquier de Cologne, Kurt von Schroeder.

3. Roechling avait déjà été jugé et condamné, vingt-cinq ans plus tôt, par contumace. L'ordonnance n° 36 du 25 février 1946 confiait aux tribunaux du gouvernement militaire de la zone française une compétence. Le texte du jugement rendu dans cette affaire le 30 juin 1948 figure dans Documentation française, *Notes documentaires et études*, n° 976, 12 août 1948.

4. Les douze procès ont été publiés en 15 volumes : *Trials of War Criminals before the Nuernberg Military Tribunals under Control Council n° 10 (October 1946-April 1949)*, Washington, US Government Printing Office, 1951-1952. Ils peuvent être divisés en cinq catégories : cas 1 et 3, médecins et avocats [Medical, Justice] ; cas 4, 8 et 9, SS et police [Pohl, RuSHA, Einsatzgruppen] ; cas 5, 6 et 10, industriels et financiers [Flick, IG Farben, Krupp] ; cas 7 et 12, chefs militaires [Hostage, High Command] ; cas 2 et 11, ministres [Milch, Ministries].

5. Ordre 9679 du 16 janvier 1946.

s'achève le procès du TMI. Les procureurs avaient pouvoir de désigner les accusés et de rédiger les accusations. Ces procédures étaient fixées par la Charte de Londres, mais trois modifications importantes avaient été apportées à cette charte par la loi n° 10 : les invasions comme les guerres constituaient des crimes contre la paix ; la définition du crime contre l'humanité se fondait sur celle du TMI – donc les crimes perpétrés avant la déclaration de la guerre n'étaient pas retenues ; enfin l'appartenance à un groupe ou à une organisation déclarée criminelle devenait un délit punissable¹.

L'ordonnance n° 7 prise le 18 octobre 1946 par le gouverneur militaire américain permit d'établir ces tribunaux en zone américaine². L'article 2 de cette ordonnance précisait que chaque tribunal serait constitué d'au moins trois juges qualifiés par leur appartenance à la Haute Cour d'un État ou à la Cour Suprême. Les jugements seraient définitifs et sans appel. Le long travail de documentation et d'interrogatoires requis pour la préparation de ces procès occupa plus de cent juristes. Chaque accusé fut représenté par un ou plusieurs avocats de son choix. Ainsi, il y eut pour le procès des médecins 19 avocats de la défense, dont 13 avaient été membres du parti national-socialiste, et un également de la SS. Chacun des douze cas retenus fut axé sur la profession des accusés : les premier et troisième procès concernèrent des médecins et des membres de l'appareil judiciaire nazi

Le procès des médecins ou *Medical Case*, désigné États-Unis contre Karl Brandt *et alii*, fut donc le premier procès³. Un ordre n° 68 du gouverneur militaire américain, sorti le 25 octobre 1946, permit sa tenue. Le tribunal était constitué de quatre membres : Walter Beals, président de la Cour Suprême de l'État de Washington ; Harold Sebring, juge à la Cour Suprême de Floride ; Johnson Crawford, ancien juge d'un tribunal de district d'Okklahoma ; et, comme juge suppléant, Victor Swearinger, ancien

1. Telford Taylor, *Nuremberg Trials. War Crimes and International Law*, dans la collection International Conciliation de la Carnegie Endowment for International Peace, New York, avril 1949, n° 450. Une traduction française parut dans l'édition française de la même collection (Conciliation internationale), sous le titre : "Les procès de Nuremberg. Crimes de guerre et droit international" (Paris, s.a.).

2. Le texte de cette ordonnance, intitulée "Organization and Powers of Certain Military Tribunals", est dans T. Taylor, *op. cit.*, p. 363-369.

3. *Trials of War Criminals, op. cit.*, Case n° 1, *The Medical Case*, vol. I et vol II, p. 1-351. La fin du second volume est consacrée au procès d'Ehrard Milch (Cas n° 2). Comme il ne concernait qu'un seul accusé, ce procès, le second ouvert, fut le premier achevé. Le seul ouvrage français sur le procès des médecins est : François Bayle, *Croix gammée contre caducée*, Neustadt (Palatinat), Imprimerie nationale, 1951. Sur l'édition allemande de Mitscherlich et Mielke, cf. *infra*, note 25.

substitut de l'*Attorney* général du Michigan. L'accusation fut dirigée par le procureur James Mac Harney, assisté de deux conseils, Alexandre Hardy et Arnost Hochwald – ce dernier de nationalité tchèque –, et de quatre assistants. Le docteur Leo Alexander servit d'expert médical à l'accusation. Celle-ci présenta 32 témoins et la défense 53, dont les inculpés. 1 471 documents furent retenus. Les débats furent enregistrés et sténographiés. Chaque compte rendu, en anglais et en allemand, remplit plus de 11 000 feuilles dactylographiées agrafées par séance.

L'acte d'accusation rédigé par le général Telford Taylor fut déposé le 25 octobre 1946. Il mentionnait 23 accusés dont 20 médecins. Les accusés comparurent devant le tribunal le 21 novembre pour prendre connaissance de cet acte. Chacun plaida "non coupable". L'acte d'accusation définissait quatre chefs. *Le premier*, l'intention commune et le complot en vue de commettre les délits constituant les deuxièmes et troisièmes chefs, concernait tous les accusés. *Le deuxième chef* concernait les crimes de guerre. Tous les prévenus étaient accusés d'avoir pratiqué dans les prisons du *Reich*, sur des civils ou des militaires, et sans le consentement de ceux-ci, des expériences au cours desquelles ils avaient commis "meurtres, brutalités, cruautés, tortures, atrocités et autres actes inhumains", ceci en violation des règlements de La Haye, des conventions de Genève, des lois et coutumes de la guerre, des lois des nations civilisées et de l'article 2 de la loi n° 10. Suivait la liste de ces crimes :

- expériences conduites de mars à avril 1942 au camp de concentration de Dachau au bénéfice de l'Armée de l'Air afin de déterminer les limites de la résistance et de la survie aux hautes altitudes ;
- expériences conduites d'août 1942 à mai 1943 à Dachau, surtout au bénéfice de l'Armée de l'Air, pour rechercher les moyens les plus efficaces de traiter les personnes sévèrement refroidies ;
- expériences conduites de juillet à septembre 1944 à Dachau, au bénéfice de l'Armée de l'Air et de la Marine, afin d'étudier la meilleure de deux méthodes permettant de rendre l'eau de mer potable ;
- expériences sur le paludisme, conduites à Dachau de février 1942 à avril 1945, afin de rechercher une immunisation ;
- expériences sur le typhus, conduites de décembre 1941 à février 1945 à Buchenwald et à Natzweiler au bénéfice des forces armées allemandes, ainsi que des expériences sur la fièvre jaune, la variole, la typhoïde, le choléra et la diphtérie conduites à Natzweiler ;
- expériences sur l'ictère infectieux conduites à Sachsenhausen et à Natzweiler à la recherche d'une étiologie de cette affection épidémique ;
- expériences avec le gaz moutarde – c'est-à-dire l'ypérite – conduites de septembre 1939 à avril 1945 à Sachsenhausen, Natzweiler et dans

d'autres camps de concentration, au bénéfice des armées allemandes, ainsi que des expériences conduites de décembre 1943 à octobre 1944 à Buchenwald pour étudier les effets de différents poisons sur le corps humain et des expériences sur les bombes incendiaires conduites de novembre 1943 à janvier 1944, toujours dans le camp de Buchenwald, pour tester les effets des brûlures au phosphore ;

– expériences conduites de juillet 1942 à décembre 1943 à Ravensbrück au bénéfice des armées allemandes pour déterminer l'effet des sulfamides et la régénération des os des muscles et des nerfs ;

– expériences de stérilisation conduites de mars 1941 à janvier 1945 à Auschwitz, Ravensbrück et en d'autres lieux, afin de déterminer la méthode la plus efficace permettant de stériliser des millions de personnes.

Outre ces expériences, toutes pratiquées dans des camps de concentration, furent retenus comme crimes de guerre : le meurtre de 112 déportés juifs choisis pour compléter une collection de squelettes à l'université allemande de Strasbourg ; et un projet de mise à mort de dizaines de milliers de civils polonais considérés comme tuberculeux. Enfin, quatre inculpés furent accusés d'avoir participé au programme de la soi-disante euthanasie, c'est-à-dire à la mise à mort de personnes considérées comme vies sans valeur et comme un fardeau pour la machine de guerre nazie.

Le troisième chef d'inculpation concernait les crimes contre l'humanité. Tous les accusés responsables d'expériences pratiquées entre septembre 1939 et avril 1945 étaient inculpés. Mais le tribunal tint à inculper plus particulièrement les accusés ayant participé à la collection de squelettes, au projet de meurtre des tuberculeux polonais et à l'euthanasie.

Le dernier chef d'inculpation concernait l'appartenance à la SS après le 1^{er} septembre 1939, en violation de l'article II de la loi n° 10¹.

Le procès s'ouvrit le 9 décembre avec un exposé du général Taylor qui, en quelques phrases, résuma l'intention du tribunal : "Pour [ces victimes], il est surtout important que ces incroyables événements soient clairement démontrés et prouvés en public, afin que nul, jamais, ne puisse mettre en doute que ce sont des faits et non des affabulations ; et que cette Cour, qui représente les États-Unis et la voix de l'humanité toute entière, imprime ces actions et les idées qui les engendrèrent du sceau du crime et de la barbarie²". Après avoir exposé l'organisation du service de Santé du III^e Reich et sa collaboration au régime nazi depuis 1933, le général Taylor

1. *Trials of War Criminals, op. cit.*, vol. I, p. 8-17.

2. *Ibid.*, p. 27.

souligna la responsabilité des dirigeants de la médecine allemande, rappelant que cette responsabilité s'étendait bien au-delà de celle des 20 médecins inculpés. En outre, rappelant le troisième chef d'inculpation, il prit soin de distinguer les expériences d'euthanasie, la collection de squelettes et le projet de meurtre des tuberculeux polonais des autres expériences criminelles. Lors du procès où se succédèrent l'audition des témoins de l'accusation, l'interrogatoire des accusés, la production des témoins de la défense et leur contre-interrogatoire par le ministère public, le tribunal fit preuve d'une totale impartialité. La défense reconnut que les expériences décrites dans l'acte d'accusation avaient bien eu lieu, mais elle s'efforça d'établir qu'elles n'étaient pas aussi dangereuses que l'affirmait l'accusation. Les accusés, allégua-t-elle, avaient obéi à des ordres auxquels ils ne pouvaient pas se soustraire ; certains sujets étaient volontaires ; pour d'autres, condamnés à être exécutés, le préjudice était relatif. Le point fort de l'argumentation des avocats reposa sur la référence à des expérimentations médicales et à des législations sur l'euthanasie dans d'autres pays, dont les États-Unis. La défense soutint que ses clients n'étaient pas coupables puisqu'ils avaient opéré dans les limites reconnues de l'expérimentation et que les expériences criminelles suivies de décès avaient été faites par d'autres. Elle faisait en particulier allusion aux crimes abjects commis en dehors de toute règle scientifique par Rascher à Dachau. Le tribunal s'efforça toujours de découvrir la vérité. Il accepta que l'expert américain cité par l'accusation, le docteur Andrew Ivy, vice-président de l'université d'Illinois, soit contre-interrogé par trois des accusés sur des points où les avocats de la défense se jugeaient incompetents.

Après le réquisitoire et les plaidoiries de la défense, le jugement fut rendu les 20 et 21 août 1947 et le verdict fut prononcé le 21 août. Les peines furent relativement modérées, au regard de la gravité des crimes et des sentences rendues à l'époque dans des procès similaires. Des 15 accusés convaincus de responsabilité de ces crimes de guerre et contre l'humanité, 7 furent condamnés à la pendaison, 5 à l'emprisonnement à vie et 3 à de longues peines de prison. Un accusé, Poppendick, principal collaborateur de Grawitz, le chef de la médecine SS, fut condamné à dix ans de prison pour son appartenance à la SS. 7 furent acquittés, en application du principe de la *common law* selon lequel la culpabilité doit être établie "au-delà d'un doute raisonnable". C'est ainsi que les trois responsables d'expériences sur les hautes altitudes, Ruff, Romberg et Weltz furent acquittés sur les attendus suivants qui ont une valeur exemplaire : "Avant qu'un tribunal puisse, en toute certitude, prononcer un verdict de culpabilité en s'appuyant seulement sur une preuve tirée des circonstances, cette preuve doit démontrer une chaîne bien connectée et ininterrompue de faits

de nature à exclure toute autre hypothèse raisonnable que celle de la culpabilité de l'accusé. Aucune définition générale ne peut établir quelles circonstances peuvent constituer une preuve. En dernière analyse, l'élément légal de détermination repose sur l'affirmation que la preuve suffit pour satisfaire, au-delà d'un doute raisonnable, l'intelligence et la conscience des juges qui, engagés par leur serment solennel, doivent assumer la responsabilité dans l'établissement des faits ¹”.

Les sept condamnés à mort furent pendus le 2 juin 1948 dans la forteresse de Landsberg, là où, vingt-quatre ans avant, Hitler avait été emprisonné après le putsch manqué de Munich. Tous étaient membres de la SS. Quatre étaient médecins : Karl Brandt, médecin personnel de Hitler ; Karl Gebhardt, médecin d'Himmler, médecin-chef de l'institut d'Hohenlychen et président de la Croix-Rouge allemande ; Joachim Mrugowsky, chef de l'Institut d'hygiène de la Waffen-SS ; et Waldemar Hoven, médecin du camp du Buchenwald. Les trois autres, Rudolf Brandt, secrétaire personnel d'Himmler au ministère de l'Intérieur, Victor Brack, chef du service administratif de la Chancellerie du *Führer* et Wolfram Sievers, secrétaire général de l'“Ahnenerbe”, étaient les seuls non-médecins inculpés.

Commentaires ²

Ces commentaires s'ordonnent autour de trois constatations :

– Les crimes des médecins nazis se déroulèrent dans un univers où les fins étaient inversées alors que les moyens étaient souvent optimisés. La science allemande était restée sous le nazisme l'une des meilleures du monde, et les Américains le savaient bien.

– Ce qui semblait une aberration s'inscrivait dans une logique criminelle à l'échelle d'une nation et c'est cette logique qu'il faut saisir.

– Enfin – et c'est le point le plus important –, il y eut à Nuremberg, devant le Tribunal militaire n° 1, deux procès en un seul. Le premier concernait l'expérimentation sur l'homme et le second la perpétration de la forme extrême de crime contre l'humanité, le génocide. Le premier fut traité avec compétence par le tribunal et son jugement honore la justice américaine. Le second ne fut qu'ébauché. Sans doute était-il trop tôt pour qu'on pût en percevoir le sens.

1. P. 11504 et 11505 de la transcription du procès. Cité en partie par T. Taylor, *op. cit.*, p. 283-284.

2. Nous avons traité ces questions dans Yves Ternon et Socrate Helman, *Histoire de la médecine SS*, Bruxelles, Casterman, 1969 ; *Le Massacre des aliénés*, Casterman, 1971 ; *La Médecine allemande et le National-Socialisme*, Casterman, 1973.

I. Les expériences médicales jugées à Nuremberg

Toutes ces expériences furent conduites dans des camps de concentration, donc sous le contrôle de la SS et avec l'accord d'Himmler et de l'administration des camps. Les victimes furent des détenus non consentants ou dont le consentement avait été extorqué par la menace ou la tromperie. Ces expériences avaient souvent été planifiées à Berlin lors de conférences qui réunissaient des dizaines de responsables des services de santé et au cours desquelles l'opportunité de recourir à des recherches expérimentales avaient été débattue en fonction des nécessités de la guerre. Toutes étaient incluses dans des cycles de recherches ordonnés par l'Armée dans un but unique : servir l'effort de guerre. La plupart auraient pu être pratiquées sur l'animal. Mais les médecins qui les programmèrent considèrent que cette expérimentation serait plus proche des conditions anatomiques et physiologiques de l'homme allemand avec un matériel humain. Les médecins expérimentateurs avaient parfois suscité ces expériences en proposant leurs services à Himmler dont la manie expérimentale était bien connue, mais la majorité furent désignés par leurs supérieurs en raison de leur qualification.

Les plus importantes de ces expériences, celles qui concernaient l'aéronautique et les maladies infectieuses, se sont souvent déroulées dans les conditions alors requises par les connaissances scientifiques et surtout dans trois camps : Dachau, Buchenwald et Natzweiler-Struthof, où des stations expérimentales avaient été construites à cet effet ; ainsi qu'à Ravensbrück, réservoir de détenus de sexe féminin. Si l'on se réfère à un schéma scientifique, la principale anomalie fut en fait la substitution sans restriction éthique de l'homme à l'animal. C'était une différence peu significative pour les médecins expérimentateurs, puisque le sujet était "dévalué" à leurs yeux et qu'ils le percevaient de par sa condition de détenu, sa race ou son statut social comme l'équivalent d'un animal. Paradoxalement, mais en conformité avec la logique raciste des nazis, dans la mesure où ces expériences devaient servir à la sauvegarde de soldats allemands, les victimes furent de préférence sélectionnées parmi les droits communs, les asociaux – comme les Tziganes –, les prisonniers de guerre, plutôt que parmi les Juifs. Elles furent choisies parmi des détenus jugés "biologiquement" plus proches du "sang allemand".

Le procès devant le Tribunal militaire américain n° 1 soulevait d'abord l'éternelle question du primat de la nécessité sur l'éthique. Pendant la guerre, la protection du soldat allemand l'emporta sur le respect des droits de l'individu. Devant le tribunal n° 1, les procureurs, comme les juges rappelèrent que des principes élémentaires qui régissaient dans le monde

occidental les rapports entre les hommes avaient été violés par les accusés. L'importance de ces principes apparut de manière plus éclatante lorsque les victimes des expériences vinrent, en leur nom et en celui de leurs camarades qui n'avaient pas survécu, dire comment on les avait traitées, comment on avait offensé leur dignité et blessé leur corps. Il ne s'agissait plus alors de savoir si ces expériences avaient ou non été utiles, mais de réaliser que des médecins avaient fait souffrir leurs semblables au mépris de leur engagement sacré d'apaiser la souffrance, qu'ils avaient donné la maladie et la mort à des êtres humains. La soumission à l'autorité et le vertige de la science transformèrent vite en bourreau une personne jusqu'alors pleine de bon sens et de compassion. Puisqu'il fut prouvé à Nuremberg que le bon sens et la compassion peuvent être si fragilisés chez des médecins, alors les juges estimèrent qu'il fallait munir tous les médecins de systèmes de protection éthique solides et étanches afin qu'ils pussent résister aux tempêtes et aux immersions. Devant ce tribunal qui avait, pour les juger, récolté une poignée de médecins, ce ne fut pas seulement le nazisme et les hommes qu'il avait produit qui étaient en cause, mais les concepts qui inspirent la médecine : l'aide à celui qui souffre, le bon usage des connaissances reçues, le respect de l'autre, de sa personne, de sa santé et de sa vie. Le pouvoir du médecin n'avait pas été codifié. L'engagement de toute une vie professionnelle était limité à un bref serment. Le couvercle de la boîte de Pandore était bien peu hermétique. Il était urgent de fixer l'interdit. Le procès des médecins codifia les règles fixant les limites de l'expérimentation sur l'homme. Par cette seule codification, il rentre déjà dans l'histoire.

Les observateurs alliés du procès des médecins avaient été surpris de constater que plusieurs des accusés étaient considérés comme les plus compétents dans leur domaine. Karl Gebhardt et Paul Rostock étaient de bons chirurgiens. Gehrard Rose dirigeait le centre de médecine tropicale à l'Institut Robert Koch. Joachim Mrugowsky, l'hygiéniste de la Waffen SS, avait édité en 1939 le livre de Christoph von Hufeland sur l'éthique médicale ¹. Et ceci explique la face cachée du procès des médecins.

Tandis que le gouvernement militaire de la zone américaine d'occupation (OMGUS) préparait la tenue des procès, d'autres organes de l'armée et du gouvernement américains récupéraient les scientifiques nazis dans le cadre de l'opération Paperclip ². Les militaires qui conduisirent Paperclip

1. Christoph Wilhelm von Hufeland, *Die Kunst das menschliche Leben zu verlängern*, Vienne, 1797 (Fac-similé, Hambourg, Verlag Lichters, s.d.).

2. Le livre de Linda Hunt (*L'Affaire Paperclip. La récupération des scientifiques nazis par les Américains*, Paris, Stock, 1995) modifie sensiblement la perception du procès des médecins. Il révèle en particulier l'importance pour les Américains des expériences aéronautiques conduites à Dachau.

cherchaient à s'approprier les technologies allemandes et surtout à ne pas les abandonner entre les mains des Soviétiques. Cette préoccupation devint une priorité d'intérêt national avec le développement de la guerre froide. À la lecture du compte rendu du procès des médecins on voudrait croire – et ce furent nos conclusions jadis avec Socrate Helman – que les expériences faites dans les camps de concentration dans des conditions infamantes et en violation des principes éthiques fondamentaux étaient sans valeur scientifique. Ce ne fut pas l'opinion des responsables de Paperclip qui s'intéressaient tout particulièrement aux expériences de l'Armée de l'Air allemande sur les hautes altitudes, le froid et l'eau de mer.

Il faut donc, pour actualiser ce procès, raconter l'histoire du conflit qui opposa deux organismes de l'armée américaine à propos des recherches aéronautiques allemandes. Lorsqu'ils pénétrèrent à Dachau, les soldats américains du 363^e bataillon médical découvrirent dans le bloc expérimental n° 5 les restes des victimes de ces expériences. Léo Alexander, le futur médecin expert de l'accusation à Nuremberg, enquêta sur les expériences faites dans ce bloc. Il rencontra Hubertus Strughold, chef de l'Institut de la Luftwaffe pour la médecine aéronautique à Berlin, un médecin dont les travaux étaient connus et appréciés des milieux scientifiques américains. Strughold parut à peine informé de ces expériences. Puis on découvrit dans une grotte les archives d'Himmler qui contenaient la preuve des expériences de Dachau. Alexander comprit que Strughold lui avait menti, puisque ses proches collaborateurs étaient impliqués dans ces activités criminelles : Siegfried Ruff, directeur de l'Institut aéronautique expérimental de Berlin (DVL) ; Holzlöhner, qui conduisit les expériences sur le froid ; Konrad Schaefer, spécialiste de la désalinisation de l'eau de mer ; Hermann Becker-Freyseng qui avait été nommé à la tête du service de Santé de l'Armée de l'Air en 1943. En outre, Strughold était placé sous l'autorité du médecin-général Oskar Schroeder, chef du service médical de la Luftwaffe – qui sera inculpé à Nuremberg pour avoir organisé ces expériences sur des sujets qu'il avait demandés à Himmler –, et il avait participé aux “journées du froid”, tenues à Nuremberg les 26 et 27 octobre 1942 au cours desquelles avaient été décidées les expériences sur le froid et avaient été évoqués les problèmes de la soif et des moyens de la combattre en cas de détresse en mer¹. Mais Strughold était déjà sous la protection de l'Armée de l'Air américaine. Il deviendra le “père” de la médecine aéronautique américaine et le bâtiment de l'US Air Force à San Antonio porte son nom².

1. Sur les “journées du froid” des 26 et 27 octobre 1942, organisées par le Service de Santé de l'Armée de l'Air et présidées par Anthony, cf. le document NO-401 (F. Bayle, *op. cit.*, p. 494-495, en donne un résumé).

2. L. Hunt, *op. cit.*, p. 360.

Les experts américains considéraient que les Allemands avaient des années d'avance sur eux dans le domaine aéronautique et les services de renseignement américains étaient résolus à s'emparer de leurs travaux ¹. Une de leurs premières mesures fut de faire établir par Werner Osenberg, qui dirigeait le secteur scientifique de la Gestapo et qui fut témoin de la défense au procès des médecins, une liste de 15 000 noms de scientifiques du III^e Reich. Dans cette liste les nazis les plus convaincus, pour beaucoup membres de la SS, étaient désignés comme les plus qualifiés. Cette liste était d'ailleurs connue des services soviétiques et la chasse aux cerveaux était lancée dans les deux camps ². C'est ainsi que des centaines d'anciens nazis furent installés aux États-Unis dans le cadre de l'opération Paperclip alors que le département d'État interdisait l'entrée du territoire américain aux survivants juifs des camps de concentration, ce qui provoqua l'indignation du représentant du Congrès juif mondial, Stephen Wise ³.

En mars 1946, le centre de Médecine aéronautique de l'armée de l'Air américaine, créé pour exploiter les recherches allemandes en matière de médecine aéronautique et installé au Kaiser Wilhelm Institut d'Heidelberg, présentait ses scientifiques. Le responsable de l'équipe allemande était Strughold. D'autres savants allemands utilisaient l'équipement de ce centre : Ruff et Becker-Freyseng, qui poursuivaient sur la décompression leurs études conduites à Dachau ; Schaefer, dont les travaux sur l'eau de mer étaient considérés comme une importante avancée pour le sauvetage des aviateurs tombés en mer. Quelques mois après, l'US Army, dont une unité enquêtait sur les crimes de guerre, vint au centre d'Heidelberg arrêter Ruff, Schaefer, Becker-Freyseng et Schroeder, ainsi que Theodor Benzinger qui fut, lui, interrogé mais non inculpé. Relâché après un mois de détention à la prison de Nuremberg, Benzinger fut introduit aux États-Unis par la Navy qui l'employa dans son centre de recherches de Bethesda. Avant que le procès des médecins ne s'achève, Strughold et deux collaborateurs de Ruff au DVL, Gauer et Claman, furent envoyés aux États-Unis. Tous trois menèrent à Edgewood des expériences qui transgressèrent le code défini à Nuremberg, en particulier sur le consentement volontaire.

1. Lester Walker écrivait dans une publication d'*Harpers Magazine* intitulée "Des milliers de secrets" : "Certains d'entre eux épargneront des années de recherche à la médecine américaine. Plusieurs de ces secrets sont révolutionnaires, comme par exemple la technique allemande de traitement des sujets longtemps exposés au froid et habituellement voués à la mort." (cité par F. Bayle, *op. cit.*, p. 527, s.d.)

2. L. Hunt, *op. cit.*, p. 53-54.

3. Stephen S. Wise au secrétaire à la Guerre Robert Patterson, 14 avril 1947, dossiers Paperclip du g-2, RG 319, Washington Record National Center.

Au cours du procès, Ruff et son adjoint Romberg expliquèrent que deux types d'expériences s'étaient déroulées à Dachau : celles de Rascher qui avaient provoqué la mort de 70 à 80 détenus dont on avait retrouvé les cadavres au bloc n° 5 ; et les leurs qui n'avaient pas entraîné de décès. Cet argument de la défense, utilisé par la plupart des accusés, exploitait la mort ou l'absence de plusieurs médecins qui relevaient des mêmes accusations qu'eux. Les uns avaient choisi le suicide après la défaite nazie : Leonardo Conti, secrétaire d'État à la Santé ; Hölzlohner, qui dirigea les expériences de Dachau sur le froid ; Eppinger, qui désigna Beiglböck pour expérimenter à Dachau la solution de Berka qui effaçait le goût de l'eau de mer ; Ernst Grawitz, chef de la médecine SS ; Ding-Schuler, chef du centre expérimental de Buchenwald qui conduisit les expériences sur le typhus et sur des poisons ; Gildemeister, président de l'institut Robert Koch. Certains étaient morts dans des circonstances obscures ou portés disparus, en particulier les deux maniaques de l'expérimentation humaine : Sigmund Rascher, qui sévit à Dachau et qui participa à toutes les expériences conduites dans ce camp ; et August Hirt, professeur à l'université de Strasbourg, responsable du meurtre de détenus d'Auschwitz qu'il fit amener vivants à Natzweiler pour les faire assassiner dans une chambre à gaz construite à cet effet au Struthof afin de disposer de leurs squelettes aux fins de recherches anatomiques, et qui participa également aux expériences conduites à Natzweiler. D'autres étaient prisonniers des Soviétiques, comme Clauberg qui utilisa dans sa clinique privée proche du camp des détenus d'Auschwitz pour des expériences de stérilisation, ou Walter Schreiber qui avait dirigé le groupe C de l'académie de médecine militaire et qui fut rapidement employé par Paperclip dès qu'il réapparut en Allemagne en 1948. D'autres étaient prisonniers des Anglais au moment du procès, comme Haagen qui y vint comme témoin s'expliquer sur ses expériences sur le typhus et la fièvre jaune conduites à Natzweiler avant d'être condamné en 1954 par un tribunal français. Haagen avait travaillé aux États-Unis dans les années 30 pour le Rockefeller Institute.

En se fondant sur ces absences et sur le fait que des expérimentations sur l'homme avaient été pratiquées dans d'autres pays, et singulièrement aux États-Unis, et qu'il n'y avait aucune codification internationale des règles d'utilisation des humains comme cobayes, les avocats de la défense soutinrent que leurs clients n'étaient pas coupables puisqu'ils avaient opéré dans les limites reconnues de l'expérimentation et que les expériences criminelles suivies de décès avaient été faites par d'autres.

La Cour reconnut que, dans les cas de Ruff et de Romberg, la frontière entre leur culpabilité et leur innocence était difficile à évaluer et ils furent acquittés. Weltz, qui avait été inculpé parce que, en tant que directeur de

l'institut aéronautique de Munich, il était informé des expériences de Dachau, et Schaefer, dont la méthode de désalinisation était reconnue comme la seule valable et qui ne participa pas aux expériences de Dachau qu'il jugeait inutiles, furent également acquittés, alors que Beiglböck qui conduisit les expériences sur l'eau de mer et Becker-Freyseng furent condamnés pour avoir conduit ces expériences à Dachau.

En 1950, l'Air Force publia en deux volumes l'ensemble des recherches effectuées par la médecine aéronautique allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale. Becker-Freyseng en avait rédigé l'introduction, alors qu'il était encore incarcéré à Nuremberg. Schroeder, condamné à la prison à vie au procès des médecins y était présenté comme un grand savant, et Rascher et Ruff comme des exemples d'universitaires indépendants. Il ne s'était produit aucun accident dans les chambres de décompression et les détenus de Dachau n'étaient pas mentionnés dans cette histoire négationniste de la science nazie ¹.

Kurt Blome, adjoint de Conti au secrétariat d'État à la Santé et directeur d'un institut près de Posen, avait demandé l'autorisation de pratiquer des expériences sur des détenus. En outre, il avait été, avec Kliewe, inspecteur du service de santé de l'armée, le principal responsable des recherches sur la guerre biologique. Blome fut pourtant acquitté. En 1951, il fut recruté par le *Chemical Corps* de l'armée américaine pour travailler sur les armes chimiques et biologiques. Mais le consul américain de Francfort lui refusa son visa. Il reçut alors un poste de médecin à l'*European Command Intelligence Center* d'Oberusall.

Le centre de l'armée américaine d'Edgewood accueillit des savants proches des accusés de Nuremberg qui furent chargés de tester sur des soldats américains les gaz toxiques que l'IG Farben avaient découverts – le tabun et le sarin ² – : Hans Trurnit, un ancien collaborateur d'Holzlohner, et Friedrich Hoffman, le chimiste qui les avait synthétisés. Ces expériences furent poursuivies jusqu'en 1949. Puis Edgewood s'intéressa à l'analyse des produits de la guerre psychochimique, et surtout du LSD. Le principal expert désigné pour conduire ces expériences fut Karl Tauböck, chimiste en chef de l'usine IG Farben à Friedrichshafen et spécialiste des drogues stérilisantes ³. C'est lui, qui, à partir de 1942, avait étudié le *caladium*

1. Department of the Air Force, *German Aviation Medicine : World War II*, 2 vol., Washington DC, Government Printing Office, 1950.

2. Le tabun – et le sarin chimiquement proche – furent découverts par les laboratoires de l'IG Farben au cours de recherches pour la fabrication des insecticides (Joseph Borkin, *L'IG Farben*, éditions Alta, 1979, p. 206-207.

3. Interrogatoire de Tauböck, les 20 et 21 septembre 1945, NO-3963, *Medical Case*, vol. I, p. 710-713.

seguinum que le dermatologue Pokorny, acquitté à Nuremberg, voulait expérimenter sur l'homme ¹.

Ces révélations sur Paperclip prouvent que les leçons exemplaires administrées par le tribunal de Nuremberg sous la forme du code régissant les conditions de l'expérimentation sur l'homme n'avaient été reçues ni par les médecins nazis, ni par ceux qui montèrent cette opération. De même, aucune allusion ne fut faite à l'existence de l'Unité expérimentale installée par l'armée japonaise près d'Harbin, en Mandchourie, et qui fonctionna de 1932 à 1945 sous la direction du docteur Ishii Shiro. D'abord nommé Laboratoire de prévention des épidémies puis, à partir de 1941, Unité 731, ce centre conduisit des expériences sur des prisonniers chinois. Ishii dirigeait avec les unités annexes 20 000 hommes, et parmi eux, l'élite des médecins diplômés des universités japonaises. L'Unité 731 expérimenta des armes biologiques et bactériologiques sur les champs de bataille chinois de 1939 à 1945. Elle procéda à des expériences humaines sur la peste, le choléra, la typhoïde, les gaz toxiques, les gelures. Les Japonais appelaient leurs victimes *maruta*, ce qui signifie bûches.

Pendant la guerre, les Alliés savaient que les Japonais prévoyaient d'utiliser contre eux leurs armes biologiques et que des prisonniers de guerre avaient été tués lors des expériences. En janvier 1945, un rapport américain révéla que les médecins militaires japonais ignoraient les principes éthiques des médecins occidentaux et qu'ils avaient exécuté des prisonniers blessés et malades. Après la reddition du Japon, Murray Sanders, envoyé par Mac Arthur, enquêta sur les activités de l'Unité 731. S'il ne découvrit pas l'ampleur des crimes perpétrés, il en savait assez pour faire inculper les responsables de cette unité. Un collaborateur d'Ishii le contacta pour lui proposer d'échanger les travaux de l'Unité 731 contre le silence sur cette unité au procès de Tokyo. Mac Arthur accepta : aucun des représentants de l'Unité 731 ne fut inquiété ni alors, ni plus tard ².

1. Sur le *caladium seguinum*, cf. F. Bayle, *op. cit.*, p. 677-683.

2. La documentation sur les crimes des médecins japonais est dans : Sheldon H. Harris "Japanese Biological Warfare Experiments and Other Atrocities in Manchuria, 1932-1945 : A Preliminary Statement", in *Medical Science Without Compassion. Past and Present. Fall Meeting, Cologne September 28-30, 1988* (éd. Charles Roland, Henry Friedlander and Benno Müller-Hill), Hambourg, Hamburger Stiftung für Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts, mai 1992, p. 117-167 ; et dans Toshi-Yuki Tanaka, "Les plans japonais de guerre biologique et les expériences médicales sur les prisonniers de guerre", in *Les procès de Nuremberg et de Tokyo* (sous la direction d'Annette Wieworka), Bruxelles, Complexe, 1996, p. 191-224.

II. La responsabilité du corps médical allemand

À Nuremberg, comme plus tard en Allemagne de l'Ouest, la justice ne frappa que des exécutants. Tant d'autres médecins, qu'ils aient distillé le poison ou qu'ils l'aient injecté, parvinrent, dans les décennies qui suivirent l'effondrement du national-socialisme, à préserver leur position sociale. Prophètes de l'hygiène raciale ou grands prêtres de la pensée biologique, on les retrouvait, dans la même chaire mais sous un autre masque, dans les universités et les centres hospitaliers, poursuivant le même rêve de pervers de sélection et de purification. Dans son rapport rédigé avec Fred Mielke en 1947, Alexander Mitscherlich, représentant officiel de la Chambre des médecins d'Allemagne de l'Ouest au procès des médecins, écrivait que les vingt-trois accusés ne représentaient que la partie émergée de l'iceberg car le mal s'était étendu à l'ensemble du corps médical allemand, ce qui semblait une évidence¹. En effet, c'est à la fois parce qu'ils étaient imprégnés d'une doctrine raciste et qu'ils étaient incarcérés dans un service de santé public criminel que les médecins nazis ont perpétré des forfaits pour lesquels une infime partie d'entre eux a été seule jugée là devant ce tribunal américain. Il suffit pour s'en convaincre de nommer quelques "savants" qui ne furent pas inculpés à Nuremberg :

- Hermann Voss, professeur d'anatomie à l'université de Posen, recevait les corps des Polonais exécutés par la Gestapo de la ville².
- Julius Hallervorden du Kaiser Wilhelm Institut de Berlin pour les recherches sur le cerveau examina des centaines de cerveaux de pensionnaires d'asile gazés au centre de Brandenburg³.

1. Le premier livre publié fut *Das Diktat der Menschenverachtung, Eine Dokumentation von Alexander Mitscherlich et Fred Mielke* [Le diktat du mépris de l'être humain], Heidelberg, Lambert Schneider, mars 1947. Ce livre fut, en partie, traduit en anglais dans une version incomplète, mais avec des commentaires d'Andrew Ivy, Telford Taylor et Leo Alexander : *Doctors of Infamy*, New York, Henry Schuman, 1949. L'édition allemande complète réservée au corps médical fut publiée à Heidelberg en 1949 sous le titre : *Wissenschaft ohne Menschlichkeit* [Science sans compassion], mais elle ne fut pas diffusée. La première publication en livre de poche par Fischer Bücherei (*Medizin ohne Menschlichkeit. Dokumente des Nürnberger Ärzte Prozesses*, herausgegeben und kommentiert von Alexander Mitscherlich und Fred Mielke) est d'avril 1960.

2. Götz Aly, "The Posen Diaries of the Anatomist Hermann Voss", in Götz Aly, Peter Chroust and Christian Pross, *Cleansing the Fatherland. Nazi Medicine and Racial Hygiene*, Baltimore et Londres, The John Hopkins University Press, 1994, p. 99-155.

3. Benno Müller-Hill, *Science nazie, science de mort*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1989, p. 71-72.

- Robert Ritter, professeur à l'université de Tübingen. Ses travaux permirent l'identification des Tziganes et autres asociaux ¹.
- Kurt Gutzert, professeur de gastro-entérologie à l'université de Breslau, injecta le sang de porteurs d'hépatite virale à des enfants juifs d'Auschwitz ².
- Kurt Heissmeyer, collaborateur de Gebhardt à Hohenlynden, injecta des bacilles de Koch à des enfants du camp de Neuengamme ³.
- Heinrich Berning, professeur à l'université de Hambourg, conduisit des expériences de famine sur des prisonniers soviétiques.
- Hermann Stieve, directeur de l'institut d'anatomie de l'université de Berlin conduisit des expériences sur des femmes de la prison de Plötzensee et du camp de Ravensbrück.
- Les principaux responsables de la médecine aéronautique allemande assistèrent en 1942 à Berlin à la conférence du froid où furent exposées les expériences de Dachau. De même, le professeur Ferdinand Sauerbruch, le plus célèbre chirurgien allemand, et Wolfgang Heubner, directeur de l'institut pharmacologique de l'université de Berlin participèrent à la conférence traitant des expériences sur les sulfamides conduites à Ravensbrück.

Dans son rapport Mitscherlich mentionnait les noms de Sauerbruch et Heubner cités au cours du procès. Une campagne de diffamation menée par ses collègues le désigna comme un traître à son pays. Pendant trente ans, le sujet demeura tabou. On s'attachait au cours des procès contre des médecins criminels à démontrer que l'on jugeait des individus et non le corps médical allemand sous le nazisme. Au-delà des accusés pourtant, c'est un système qui était en cause, une médecine quotidienne sous le III^e Reich pensée et pratiquée par des hommes et des femmes ordinaires et dont l'élite, par son enseignement et ses directives, pervertissait le sens éthique et le sens civique. C'est seulement à partir de 1983 qu'avec l'aide des centres d'information dirigés par Götz Aly et Karl Heinz Roth, le silence fut rompu. En 1989, Richard Toellner, historien de la médecine à Münster, pouvait déclarer dans un *symposium* international que la majorité des médecins avait participé activement ou passivement aux crimes médicaux – et, singulièrement à la sélection des malades mentaux –, que la vérité du passé devait être regardée en face et qu'il fallait cesser de la

1. Sur Robert Ritter et son assistante Eva Justin, cf. Yves Ternon, *L'État criminel*, Paris, Seuil, 1995, p. 163-164.

2. Plusieurs des noms cités sont dans George J. Annas, Michael A. Grodin, *The Nazis Doctors and the Nuremberg Code*, New York, Oxford University Press, 1992.

3. Günther Schwarberg, *Der SS-Arzt und die Kinder vom Bullenhuser Damm*, Göttingen, Steidl, 1988.

refouler : “Un corps médical qui accepta le meurtre de masse de personnes malades comme une normalité et qui, à une majorité, l’approuva explicitement comme un acte nécessaire justifié dans l’intérêt de la communauté a échoué et trahi sa mission. Ce corps médical est devenu dans son ensemble moralement coupable, sans que l’on ait à préciser combien de membres de la profession peuvent légalement être incriminés pour avoir participé directement au meurtre de personnes malades ¹”.

III. Participation de médecins au génocide

La “solution finale de la question raciale”, comme la désigne Christian Pross ², c’est-à-dire l’élimination de la part non productive du peuple allemand et la suppression des dépenses qu’elle entraînait, était bien l’aspect de la criminalité médicale le plus dérangent. Même si elle occupa à Nuremberg le devant de la scène, l’expérimentation médicale sur l’homme n’était qu’un des chefs de l’accusation. Le troisième, celui de crimes contre l’humanité, revêt une valeur plus universelle encore. Alors que les expérimentations étaient motivées par les nécessités de la guerre et exécutées au bénéfice des armées allemandes, comme l’avait été en 1916 l’usage du phosgène sur les champs de bataille de la Somme, les trois cas isolés par Taylor comme formes aggravées de crimes contre l’humanité répondaient à des mobiles socio-économiques et racistes.

Le premier concernait l’Action T4, c’est-à-dire la mise à mort par gazage de 70 000 pensionnaires des asiles d’aliénés allemands et autrichiens dans des centres situés sur le territoire du *Reich* ³. Ce crime ne se déroula pas dans l’univers concentrationnaire et il ne fut pas seulement l’œuvre de SS et de médecins SS. Il impliqua dans sa conception, son organisation et son exécution des médecins fonctionnaires de la Santé et le corps des médecins aliénistes. L’organisation SS n’intervint que pour le transport des personnes sélectionnées dans des centres intermédiaires où leur trace se perdait, puis dans des centres de mise à mort, chacun dirigé par un médecin SS. Ce meurtre fut perpétré de janvier 1940 à août 1941

1. Christian Pross, “Nazi Doctors, German Medicine and Historical Truth”, in G. Aly, M. Grudin, *op. cit.*, p. 45.

2. *Ibid.*, p. 33.

3. Il existe une abondante documentation, surtout allemande, sur l’Action T4. Elle figure dans Y. TERNON et S. HELMAN, *Le Massacre des aliénés*, *op. cit.*, 1971. Après 1971, cf. MÜLLER HILL, *op. cit.* ; G. Aly, M. Grudin, *op. cit.* ; et surtout ERNST KLEE, “Euthanasie” im NS-Staat. *Die Vernichtung “lebensunwerten Lebens”*, Francfort, Fischer, 1983 (suivi de deux autres volumes chez le même éditeur en 1985 et 1986, *Dokumente zur “Euthanasie”* ; *Was sie taten, Was sie wurden*).

où il fut interrompu à la suite de la vague de protestation soulevée dans le pays, mais aussi parce que le programme – éliminer un Allemand sur 10 000 – était en partie rempli et qu’il suffisait pour l’achever de le poursuivre de façon plus “sauvage” directement dans les asiles. L’homme qui, avec le chef de la Chancellerie du *Führer*, Philip Bouhler, reçut par lettre de Hitler ce pouvoir de tuer était le docteur Karl Brandt, principal accusé devant le Tribunal militaire américain n° 1. L’opération fut déguisée en aide à mourir, mais elle n’avait rien à voir avec l’euthanasie. Toutefois ce droit de vie et de mort délivré officiellement sous ce prétexte à des médecins et l’usage auquel il fut destiné devrait dissuader un État démocratique de légiférer sur l’euthanasie qui est et doit demeurer une affaire privée de règlement d’un conflit entre le médecin et sa conscience. Ce programme de mise à mort s’inscrivait au terme d’une longue dérive de la pensée médicale et juridique qui avait évolué du concept de “vies sans valeur” à l’exigence de leur destruction formulée en 1922 par l’avocat Karl Binding et le médecin Alfred Hoche ¹. La brèche était ouverte à la propagande nazie opposant “les palais pour les idiots aux taudis pour les ouvriers” et chiffrant le coût économique du maintien des asiles. L’argument économique semble primer dans la décision d’organiser l’Action T4 chargée de ce programme. Mais il est intimement tissé avec le mobile hygiénique : la purification d’une race de maîtres qui ne pouvait souffrir la présence de malades mentaux et qui réclamait l’élimination des porteurs de maladies héréditaires. Dans cette logique, après la stérilisation forcée de 350 000 à 400 000 Allemands, on assassina 70 000 aliénés puis des centaines de milliers de Tziganes, jugés asociaux. L’Action T4 – on la désignait ainsi parce que son organisme central la Communauté de travail du Reich pour les asiles était située à Berlin, au 4 Tiergartenstrasse – fut étendue à l’automne 1941 aux camps de concentration. Ce fut l’Action 14f13 : des psychiatres parcoururent les camps du *Reich* pour y sélectionner des milliers d’“asociaux” et les faire mettre à mort dans les centres de la T4 dont l’activité avait été maintenue dans ce but.

À plusieurs titres, l’Action T4 préfigure la Shoah. D’abord parce qu’elle avait aboli tout sentiment éthique : la mise à mort de malades dans des chambres à gaz représentait déjà une telle faillite de la morale que tout devenait possible. Ensuite parce que, après août 1941, le personnel de la T4, qui était placé sous la direction de Victor Brack, accusé non-médecin du procès n° 1, fut transféré à l’Est, en Russie, puis en Pologne où une

1. Karl Binding et Alfred Hoche, *Die Freigabe der Vernichtung lebensunwerten Lebens. Ihr Mass und ihre Form* (L’autorisation de destruction de la vie sans valeur de vie, sa dimension, sa forme), 2^e édition, Leipzig, 1922 (La première édition fut rédigée en 1920 par Binding seul).

partie de ses membres fut mise à la disposition d'Odilo Globocnik, responsable SS du district de Lublin et chargé de l'Opération Reinhard, c'est-à-dire de la mise à mort de 1 500 000 Juifs dans les trois centres polonais du gouvernement général : Belzec, Sobibor et Treblinka. Brack exporta à la fois des hommes et des techniques puisque les méthodes de gazage utilisées dans ces centres étaient les mêmes que celles des six centres où les aliénés allemands avaient été tués : des pièces maquillées en salles de douche où les victimes pénétraient nues, la mise à mort par le monoxyde de carbone et l'incinération des corps. Il est vrai que les médecins n'étaient alors plus utiles à l'exécution, puisque les techniques étaient rodées. Le seul médecin de la T4 utilisé dans l'Opération Reinhard fut le docteur Imfried Eberl, ancien directeur de Grafeneck, qui fut pendant deux mois le premier commandant de Treblinka ¹.

Le deuxième cas de crime contre l'humanité individualisé au procès des médecins concernait le projet de mise à mort de tuberculeux polonais. Ce projet ne fut pas réalisé, mais il aurait été une suite logique au gazage de malades mentaux polonais commencé dès septembre 1939, par des camions à gaz itinérants, méthode utilisée dans le centre de mise à mort de Chelmino, dans le Warthegau, où commencèrent les gazages de Juifs en décembre 1941 ².

Les expériences de stérilisation ne furent pas identifiées à Nuremberg comme des formes aggravées de crime contre l'humanité. L'entrave à la fécondité d'un groupe – infraction qu'individualisera en 1948 la Convention sur le génocide – a pour seul but d'utiliser la force de travail d'une génération tout en s'assurant de sa future extinction. Sur proposition du même Victor Brack qui dirigeait l'administration de la T4, des hommes et des femmes furent castrés par les rayons X à Auschwitz ³.

Le troisième cas mentionné comme crime contre l'humanité, la collection de squelettes de Hirt, était encore plus directement lié au génocide juif, comme l'avaient été les expériences de Mengele sur les jumeaux. Le nom de Mengele ne fut cependant pas mentionné au procès des médecins, alors que cet homme symbolise la criminalité médicale nazie. La filiation universitaire de Mengele met en évidence ce passage insensible de l'idée

1. Sur le transfert du personnel de la T4, cf. Henry Friedlander, "From Euthanasia to the Final Solution", in *Medical Science without Compassion...*, *op. cit.*, p. 91-113.

2. C'est à Posen (Poznan) que, le 27 septembre 1939, fonctionne la première chambre à gaz construite par les nazis en Pologne : les victimes sont des malades mentaux de l'asile de Kocborowo. Les gazages se poursuivent en Poméranie et en Prusse orientale : les camions du SS Herbert Lange parcourent ces provinces pour "évacuer" les pensionnaires des asiles (Y. Ternon, *op. cit.*, p. 150).

3. F. Bayle, *op. cit.*, p. 666-677.

à l'acte chez les hygiénistes raciaux. En 1913, Eugen Fischer publie un livre sur des métis hottentots du Sud-Ouest africain. En 1921, il devient le premier directeur de l'institut Kaiser Wilhelm de Berlin d'anthropologie, de génétique humaine et d'eugénisme. En 1937, il réclame la stérilisation des bâtards de Rhénanie nés des relations de soldats français africains ou asiatiques avec des femmes allemandes. Le baron Otmar von Verschuer, qui dirige depuis 1935, l'institut de Francfort pour l'hygiène raciale où il forme à l'eugénisme les médecins SS, succède à Fischer en 1942. Son élève préféré, Josef Mengele, qui a passé sa thèse à Francfort sur les fentes palatines, devient l'assistant de Verschuer à Berlin. Dans la droite ligne des travaux de ses maîtres, Mengele commence en 1943 des recherches sur les jumeaux à Berlin avec des étudiants de Fischer. Il les poursuit à Auschwitz où il partage son temps entre ses expérimentations et ses opérations de sélection sur le rampe de Birkenau. En outre, il fait parvenir à Verschuer du "matériel anatomique" provenant d'Auschwitz afin que l'institut puisse poursuivre ses recherches sur la spécificité raciale des groupes sanguins ¹. Mengele incarne le médecin expérimentateur nazi, indifférent à la douleur en même temps que fasciné par elle.

Les hommes qui commirent ces crimes n'étaient donc pas des savants fous ou des SS fanatiques, mais des hommes de science, les représentants les plus qualifiés d'une médecine allemande estimée dans le monde entier. Ils partageaient avec une majorité des Allemands les théories de l'hygiène raciale et ils saisissaient une opportunité exceptionnelle de mettre ces théories en pratique pour résoudre par un "traitement biologique" la crise économique et sociale de la société allemande. Ici l'expérimentation sur l'homme, là la mise à mort. Ici la transgression pour définir une prévention ou une thérapeutique, là l'inversion, la mort pour traitement. L'une conduisait à l'autre, mais l'autre en fut l'achèvement. Le médecin n'était plus alors celui qui guérit. Il était devenu celui qui tue. Ils étaient réunis sur les deux bancs des accusés, expérimentateurs qui avaient accepté le risque de mort pour leurs cobayes humains et perpétrateurs d'un meurtre de masse, passés souvent insensiblement d'un crime à l'autre. Mais le second crime blessait plus mortellement l'humanité. Des médecins avaient participé à l'entreprise de destruction de groupes humains entiers en entravant leur fécondité ou en les mettant à mort. Ils s'étaient placés au cœur de l'entreprise génocidaire nazie. Ils avaient contribué à lui conférer sa spécificité en lui apportant une justification scientifique et une technologie. Un fil rouge conduisait des divagations sur la race, la sélection,

1. Sur la *Rassenkunde* et ses disciples, de Theodor James Mollison à Mengele, cf. Michael H. Kater, "The crisis of Physicians and Medicine in Nazi Germany", in *Medical Science without Compassion...*, *op. cit.*, p. 71-75.

l'hérédité, l'inégalité entre les hommes proférées en Europe dans ce laboratoire des catastrophes du XX^e siècle que fut le XIX^e siècle, les unes à partir de théories scientifiques mal comprises, les autres sans le moindre fondement, à la rampe de sélection de Birkenau où le célébateur de l'office des ténèbres était un médecin SS. À un moment, Mengele expérimentait, à un autre il sélectionnait. Ce fut la leçon ignorée, car non formulée, du procès des médecins

Sans honte ni remords, tous non coupables au regard de leur conscience. Ils furent peu nombreux à demander pardon. La plupart au contraire, comme Karl Brandt, n'avaient pas de problèmes de conscience. Les dernières paroles de Brandt avant sa pendaison témoignent de son incurable perversion éthique : "...J'ai toujours combattu en conscience pour mes convictions, avec droiture, franchise et à visière ouverte. Je suis prêt ¹".

Le national-socialisme avait opéré une substitution de valeurs. De même que la race fut le support de l'idéologie nazie, l'hygiène raciale fonda et définit la médecine nazie. Elle renversa des barrières éthiques fragiles et inversa le sens de la pensée médicale sans toutefois interrompre le progrès scientifique. Et c'est bien là l'un des caractères spécifiques du génocide juif qui définit l'exceptionnalité de la Shoah : cette union de la technique et de la bureaucratie qui crée une distance entre le meurtrier et sa victime et efface la culpabilité de l'assassin. Des catégories entières de l'humanité, étiquetées sous-humaines ou non humaines, devenaient, par les mots et par le sens de ces mots, l'adversaire même que le médecin s'était engagé à combattre : la souillure, le germe, la maladie. Par cette aberration, la réduction d'un ensemble social à un organe, à une personne, à un corps, le médecin nazi n'avait plus qu'un malade : le peuple allemand devenu corps, alors que les individus devenaient des cellules de ce corps, vouées selon qu'elles le préservaient ou qu'elles le menaçaient à la protection ou à la destruction. Avec des capacités techniques intactes et une curiosité aiguisée, les médecins qui exercèrent sous le national-socialisme évoluèrent dans un cadre professionnel nouveau, celui qu'inspirait l'idéologie *völkisch* où l'individu disparaissait au bénéfice de la communauté. C'est cet univers fictif aux valeurs inversées, cette fracture irréversible, que révéla le procès intenté par le Tribunal militaire américain n° 1 à Karl Brandt et ses co-inculpés, mais en fait à l'ensemble des médecins qui, sous le national-socialisme, avaient adhéré à une idéologie qui excluait la compassion.

1. F. Bayle, *op. cit.*, p. 843.